



LETIGE SUR PAYS DE RESIDENCE

Par **sarah**, le **24/12/2008** à **13:50**

Bonjour,

Je suis mariée depuis mars 2008 mais je vivais avec mon mari dès le 31 décembre 2007. Il travaille dans une banque américaine qui l'a envoyé en mission de 3 à 6 mois en Arabie saoudite. Il m'a imposé son départ mais on s'était mis d'accord sur les 3 à 6 mois. Il est parti le 03/10/08 et actuellement, il me pousse à le rejoindre pour vivre définitivement là-bas. Je suis de nationalité marocaine mais mon mari est français, d'origine marocaine. Je ne veux pas partir en Arabie car mon avenir est en France, j'y vis depuis l'âge de 18 ans et j'en ai 29 maintenant. Notre mariage est un mariage civil français sans contrat et en communauté de biens; il a pris toutes ses économies et les a transférés en Arabie. Comment me protéger? En sachant que j'ai juste une carte de séjour annuelle (vie privée, vie familiale) et que je dois la renouveler quatre fois en sa présence obligatoire à la préfecture avant de prétendre à la nationalité française.

J'ai fait toutes mes études supérieures en France. J'ai renoncé à mon logement personnel dans la ville où je vivais avant et aussi à des propositions de travail pour le rejoindre sur Paris. J'ai fait énormément de concessions dès le début de cette relation, et mon mari en demande d'avantage.

Que prévoit la loi dans mon cas et comment me protéger que ce soit sur le plan du séjour ou financier?

Merci de m'éclairer et de m'apporter votre aide, ma situation est très difficile depuis la décision de mon mari de vivre définitivement en Arabie saoudite; il me fait une guerre psychologique et crée des problèmes et des prétextes pour me pousser à demander le divorce si je ne le rejoins pas. Mais je ne fais aucune confiance à ce pays et j'ai une peur bleue de m'y rendre vu la situation misérable que vivent les femmes en Arabie, sans parler du mépris qu'ils ont à l'égard des maghrébines et des propos racistes et injurieux qu'ils tiennent à leur égard.

SVP aidez-moi à sortir de ce calvaire.

Je me suis mariée par amour et j'ai une grande affection pour mon mari mais je n'ai pas envie de m'enterrer dans un pays où même le fait d'aller voir un médecin nécessite l'autorisation du mari.

Merci BCP de votre aide

Par **jeetendra**, le **24/12/2008** à **14:43**

bonjour, malheureusement à part vous séparez donc divorcer où suivre votre mari "devoir de cohabitation oblige", je ne vois pas d'autre alternative, c'est mon avis et n'engage que moi, courage à vous, cordialement